

# BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2025

La municipalité des Escoumins est une municipalité de la Haute-Côte-Nord. Soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population.

## MOT DU MAIRE

**Bonjour à toutes et à tous**, une nouvelle année débute. Comme toujours, nous sommes confrontés à de nombreux défis à relever. Il est primordial de prendre le temps de bien exécuter toutes nos actions. Les réalisations de 2024, que nous avons accomplies, seront mises en évidence tout au long de ce bulletin. Je suis fier du travail accompli par les conseillères et conseillers, ainsi que par tous les employés municipaux. Je vous souhaite donc bonne lecture !

**M. André Desrosiers, maire**

## DES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ Conseil municipal

**En tout** premier lieu, en janvier 2025, Mme Dany Dion a pris la décision de quitter son poste de conseillère. Nous voulons exprimer notre reconnaissance envers Mme Dany Dion, conseillère poste # 1, pour son dévouement dans son rôle au sein du conseil municipal.

**L'année** a été bien remplie avec de nouveaux projets, comme l'exposition Estuaire de Jocelyn Praud. Allez admirer ces superbes photos. C'est vraiment impressionnant. Au quai du traversier, un nouveau stationnement a été réalisé au cours de l'été. Une nouvelle borne touristique numérique tactile a été installée dans le stationnement de la Poissonnerie. Celle-ci permet de rechercher tous les attraits touristiques, restaurants et hébergements de la municipalité. Bientôt en collaboration avec Tourisme Côte-Nord, on pourra éventuellement introduire les attraits et tous les endroits touristiques pour **la MRC de la Haute-Côte-Nord**.

**Une nouvelle initiative** a été faite cette année; une clinique vétérinaire itinérante est venue en novembre 2024. Ce fut un grand succès ! Merci à l'équipe vétérinaire Vetlife de leur collaboration pour le bien-être de nos animaux. Elle sera de retour très bientôt parmi nous.

**La Municipalité** des Escoumins a lancé son application Anekdote sur la plateforme numérique Anekdote Inc. Un outil qui contribue à faire connaître l'histoire et les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs.

**La Maison de la Culture** a été transformée, afin d'aménager un service de garde en communauté l'été dernier. **Deux** comités ont été créés : le Comité des nouveaux arrivants et le Comité jeunesse. **Une** formation sur l'informatique a été dispensée aux personnes âgées de la municipalité. Une prochaine formation débutera en février 2025.

## À DÉCOUVRIR

**Le sentier** du moulin est désormais ouvert cet hiver, allez voir la vue exceptionnelle de la baie qui brille sous le soleil.

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES VENTE DE TERRAIN VACANT MUNICIPAL

Le terrain vacant est situé sur le lot #5 5648 60 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,8 mètres carrés, situé sur la route Forestière, Les Escoumins.

Tous les frais légaux, d'arpentage, de description technique et de notariat sont à la charge de l'acheteur. De plus l'acheteur s'engage à signer l'acte de vente chez le notaire et à payer les taxes de vente (TPS/TVQ) lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Les personnes intéressées devront présenter leur soumission dûment complétée sur le formulaire préparée par la Municipalité sous enveloppe scellée, cachetée et clairement identifié portant la mention « **APPEL D'OFFRES –VENTE DE TERRAIN VACANT MUNICIPAL** » accompagné d'une traite bancaire ou d'un mandat poste représentant 10% de l'offre, au bureau de l'Hôtel de ville située au 2, rue Sirois, Les Escoumins jusqu'à 11:00 heures, le 13 février 2025. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et seront soumises au conseil municipal, à séance ordinaire du 17 février 2025.

À noter que le dépôt est non-remboursable, s'il y a retrait de l'offre suite à l'acceptation par la municipalité.

Ce terrain est vendu sans garantie, donc l'acquéreur devra lui-même faire les vérifications au préalable auprès de l'urbanisme de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour connaître les règlements en vigueur concernant les normes de construction de la municipalité.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de soumission à l'Hôtel de ville.

Donné à Les Escoumins, le 27 janvier 2025

Mme Andrée Lessard, directrice générale  
Greffière-trésorière

# BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2025

La municipalité des Escoumins est une municipalité de la Haute-Côte-Nord. Soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population.

## TRAVAUX PUBLICS

**Afin** d'illuminer notre belle municipalité, un changement de lumières au DEL sur la croix de la Pointe à la Croix a été fait. Que de belles couleurs !

## URBANISME

**Le 14 février prochain**, M. Philippe Dupont Boivin, inspecteur municipal, quittera son poste d'inspecteur en bâtiment afin de retrouver sa famille. Nous tenons à remercier chaleureusement M. Dupont Boivin pour tout le travail exceptionnel qu'il a réalisé au cours des dernières années. Nous lui souhaitons un bon retour auprès des siens, ainsi qu'à sa conjointe et sa petite fille. **Par le fait même**, le nouvel inspecteur en bâtiment est **M. Sylvain Girard**, qui est actuellement en formation avec M. Philippe D. Boivin. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

## LOISIRS ET CULTURES

**En mars 2024**, lors de la semaine de relâche, nous avons reçu Sandman l'Hypnotiseur et Bill la Bestiole un spectacle pour enfants. **En mars**, nous avons reçu la tournée de films Chasse et Pêche. **En avril 2024**, une activité de Pâques; les Olympâques. **De mai à août**, la ligue de Dek Hockey a organisé des parties chaque soir de la semaine. **En juin 2024**, une représentation sur le marché de la Dopamine a été faite en collaboration avec le CISSS Côte-Nord. La fête de la St-Jean, DJ Gagnon était sur place pour animer la soirée ainsi que Picket Alexandre Desrosiers, un rappeur des Escoumins et pour terminer le 24 juin, le chansonnier M. Hervé Caron. **En juillet 2024**, une soirée-spectacle avec Louis-Jean Cormier et Innu Nikamu. Aussi, le marché public sur la promenade. **En août 2024**, super spectacle de lutte de la JCW. La venue de Québec Rednek QRBP avec 4 groupes francophones invités. **Dans le cadre du Festival Marin 2024**, Mme Guylaine Tanguay était l'artiste invité et M. Marco Bouchard, chansonnier était également présent. **En septembre 2024**, la Journée de la culture par Hydro-Québec et Viens danser avec Hervé. **En novembre 2024**, pour souligner l'Halloween le Groupe Powerage 2000 était sur place. Le samedi 16 novembre, le Marché des lutins était présent comme par les années passées. **En décembre**, le party des entreprises a eu lieu le 6. Le samedi 14, on a reçu l'humoriste Alexandre Barrette. Le 23 décembre, le défilé du Père-Noël, au plaisir des petits et des grands.

**À surveiller bientôt** des nouvelles pour le projet de glace artificielle pour Centre Sport Charles-Édouard-Boucher.

## À SAVOIR SÉANCE DU CONSEIL 2025

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Lundi 20 janvier 2025                    | Lundi 17 février 2025      |
| Lundi 17 mars 2025                       | <b>Mardi</b> 22 avril 2025 |
| <b>Mardi</b> 20 mai 2025                 | Lundi 16 juin 2025         |
| Lundi 21 juillet 2025                    | <b>Lundi</b> 18 août 2025  |
| <b>Lundi</b> 15 septembre 2025           |                            |
| <b>OCTOBRE EXCLU-CAUSE ÉLECTION 2025</b> |                            |
| <b>Lundi</b> 17 novembre 2025            | Lundi 15 décembre 2025     |

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

### Qui est habilité pour prendre des décisions pour la municipalité?

**C'est** le conseil municipal qui exerce les pouvoirs confiés à la municipalité et qui peut la lier à des tiers (art.79 C.M. et 47 L.C.V.).

**Le conseil** municipal ne peut s'exprimer que par règlement ou résolution adopté en séance du conseil. (Art. 83 C.M. et 350 L.C.V.)

### Comment se prend une décision d'un conseil municipal?

**Quorum** : pour que le conseil puisse prendre une décision, la majorité de ses membres doivent être présent (la moitié des membres + 1) à la séance du conseil (art. 147 C.M. et 32 L.C.V.). Le maire compte dans le nombre des membres présents.

**Vote** : toute décision est prise par la majorité des membres présents du conseil, sauf si un règlement ou la loi exige un plus grand nombre de voix (art. 160 C.M. et 329 L.C.V.).



# Les Escoumins